



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2013-12-75 modifiant le Règlement
RV-2011-11-28 sur les permis et certificats**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Délivrance du permis de construction**

L'article 76 du Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa du paragraphe 2° du deuxième alinéa, de « C1048 » par « M1061, M1062 ».

Adopté le 9 septembre 2013

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Marlyne Turgeon

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 19 OCTOBRE 2013